

NIVEAU ALERTE RENFORCÉE

PARTICULIERS



INTERDIT
entre 8h et 20h

Jardins potagers individuels



INTERDIT¹
entre 8h et 20h

Jardins collectifs



INTERDIT²
entre 12h et 8h

Stations de lavage



INTERDIT

Façades, toitures, et autres surfaces imperméabilisées



INTERDIT²
entre 12h et 8h

Lavage des embarcations en aires de carénage



INTERDIT³

Pelouses, massifs fleuris



LIMITÉE²

Navigation fluviale



INTERDIT
à titre privé

Lavage de véhicules par des particuliers (y compris bateaux de plaisance)

INTERDIT



Fontaines

Remplissage
INTERDIT⁴



Piscines privées (plus d'1 m³)

EXPLOITANTS AGRICOLES

INTERDIT⁵
entre 8h et 20h



Irrigation des cultures : restrictions **sans** plan de gestion de l'eau

-30 %⁵

des prélèvements pour l'irrigation localisée

-50 %⁵

pour l'aspersion et l'irrigation gravitaire

Irrigation des cultures : restrictions **avec** plan de gestion de l'eau

¹ Les jardins collectifs dotés d'un plan de gestion ne sont pas concernés par ces horaires mais doivent respecter des restrictions de 50 % pour l'aspersion et l'irrigation gravitaire ainsi que de 30 % pour l'irrigation localisée.

² Mêmes exceptions que le niveau alerte.

³ Aspersion autorisée entre 18h et 10h depuis une ressource extérieure non soumise à restriction.

⁴ À l'exception de la remise à niveau et du remplissage suite à travaux d'étanchéification permettant une économie d'eau.

⁵ Pour maraîchage, semences, culture hors-sol et arboriculture, des adaptations pourront être accordées.